

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°006/2023
Page 1/2

Objet :

Convention de gestion - Site des Rives de Fitou

Membres : 18
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Votants : 12
Pour : 12

L'an deux mille vingt-trois et le 14 avril à 10h00,
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 30 mars, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Madeleine GARCIA-VIDAL, Patrick GONCALVES, Alain GOT, Michel PY, Laurence REKAS

Suppléants présents : Nathalie CHAPPERT-GAUJAL, Thierry SAUZE

Pouvoirs : Marcel PIROTH à Michel PY

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Monsieur le Président présente la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral / Site des Rives de Fitou / N° 11-480 sur la commune de Fitou. Cette convention, qui concerne les modalités de gestion de 17,58 ha dans le secteur de Port Fitou qui sont de la propriété du CDL, a été élaborée de façon conjointe avec le Conservatoire du Littoral et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Occitanie.

Cette convention a pour objectif de préciser le rôle de chacun des signataires dans la gestion de ces parcelles. L'objectif de ce cadre de gestion multipartite est également de démontrer comment l'ensemble des acteurs locaux peuvent contribuer à la protection et à la bonne gestion des zones humides du territoire protégées par le Conservatoire dans un cadre opérationnel approprié.

Les signataires de la Convention sont :

- Le Conservatoire du Littoral, propriétaire du site, représenté par sa directrice, Mme Agnès VINCE,
- Le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Occitanie, gestionnaire opérationnel du site, représenté par son Président, Monsieur Arnaud MARTIN,
- Le syndicat RIVAGE Salses-Leucate, gestionnaire du site, représenté par son Président, M. Michel PY.

Monsieur le Président précise que le syndicat RIVAGE Salses-Leucate intervient comme gestionnaire du site. Il détaille que le Gestionnaire, compte tenu de sa vision élargie du territoire sur son aire de compétence et en tant que coordinateur de la gestion des zones humides sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate:

- Participe à la rédaction de la notice de gestion du site en lien avec le Conservatoire du Littoral et Gestionnaire opérationnel,
- s'assure de la cohérence des actions engagées par le Gestionnaire opérationnel sur le secteur au regard des autres espaces protégés et zones humides alentours et en phase avec les documents de gestion et de planification gérés par RIVAGE,
- participe financièrement au programme annuel des actions et aménagements à réaliser dans la limite des crédits annuels disponibles, et le cas échéant, apporte au Gestionnaire opérationnel une aide au montage de projet et à la recherche de financement

Réf. : N°006/2023

Page 2 / 2

- participe aux suivis scientifiques conformément aux protocoles techniques,
- Participe, en lien avec le Gestionnaire opérationnel, à la rédaction du rapport annuel de gestion du site,
- assure, sous l'autorité du Conservatoire et en lien avec le Gestionnaire opérationnel, le secrétariat, l'organisation et l'animation des comités de gestion du site,
- participe, en lien avec le Gestionnaire opérationnel et le Conservatoire, à la réalisation des outils de communication et d'information sur le site.

Le Conseil syndical Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe d'agir en tant que Gestionnaire du site des Rives de Fitou, propriété du Conservatoire du littoral,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral / Site des Rives de Fitou / N° 11-480 sur la commune de Fitou établie entre le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Occitanie et le syndicat RIVAGE Salses-Leucate,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'aides financières en lien avec la gestion de ce site (Europe, État, Région Languedoc-Roussillon, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, Agence de l'Eau,...) et à signer toutes pièces y afférent,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération et en particulier les marchés en lien avec la gestion de ce site.

POUR EXTRAIT CONFORME,
A LEUCATE,
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.



**Le Président
Michel PY**